

CABINET INTERNATIONAL DE CONSEILS ET D'AUDIT

**COMMISSION NATIONALE DES HYDROCARBURES
"CNHY"**

RAPPORT SUR LE CONTROLE DES COMPTES

Etabli en application de l'article 469

de la loi 2000 - 005 portant le Code de Commerce

États financiers annuels - exercice clos le 31 décembre 2016

**COMMISSION NATIONALE DES HYDROCARBURES
"CNHY"**

**RAPPORT SUR LE CONTROLE DES COMPTES
Etabli en application de l'article 469
de la loi 2000 – 005 portant le Code de Commerce
États financiers annuels - exercice clos le 31 décembre 2016**

Messieurs les membres,

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'Arrêté n°584/MEF/DTF/2016 signé du Ministre des Finances, nous avons procédé au contrôle des comptes de CNHY pour son exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous n'avons pas effectué nos travaux relatifs à l'étude du contrôle interne devant aboutir à :

- la détermination du profil de risque pour chaque poste significatif des états financiers et pour chaque assertion d'audit
- la détermination des contrôles permettant de mitiger les risques identifiés dans le cadre d'une stratégie d'audit conformément aux normes d'audit généralement admises et aux règles professionnelles applicables en Mauritanie.

Par ailleurs, nous n'avons pas entrepris des vérifications spécifiques et certains contrôles formels qui ne seront effectués qu'après l'arrêté des comptes par la Commission.

Nos travaux se sont limités à un examen de la justification des principaux comptes à travers notamment :

- l'analyse des pièces et documents appropriés ;
- des contrôles arithmétiques et de vraisemblance.

Le présent rapport n'est pas celui dans lequel nous présentons notre opinion sur les comptes. Il est destiné à fournir à la Présidence et à la Commission, des
CNHY – Rapport sur le contrôle des comptes 2016

informations détaillées sur nos travaux, les constatations faites et les recommandations qui en découlent conformément aux dispositions de l'article 469 du Code du Commerce.

Il présente de façon détaillée pour chaque compte ou groupe de comptes des états financiers :

- une description de la rubrique donnant la décomposition détaillée des soldes ;
- les travaux effectués ;
- les observations et conclusions découlant de nos travaux.

Les ajustements et reclassements que nous avons proposés au fur et à mesure de l'exécution de nos travaux ont été, pour l'essentiel, pris en compte dans les états financiers soumis à votre Commission. Ils ne sont donc pas évoqués dans le présent rapport.

Nous vous résumons ci-après les principales observations découlant de nos travaux :

1. Clients et comptes rattachés

Nous avons adressé des demandes de confirmation de solde aux sept clients les plus importants de la Commission et nous n'avons pas obtenu de réponse.

Sur l'exercice sous revue le tableau de variation ci-après du poste « créance clients » fait apparaître une diminution globale de 2% :

	2015	2016	Variation
NAFTEC	33 538 246	20 977 596	-37%
TOTAL	75 719 825	75 906 514	0%
STAR	246 014 657	173 624 029	-29%
MEPP	9 000 000	9 000 000	0%
SOMAGAZ	13 280 302	9 430 866	-29%
ORYX	678 170	678 170	0%
PETRODIS	81 447 323	70 236 111	-14%
SMP ATLAS	104 874 352	84 209 740	-20%
TOTAL GAZ	3 000 000	3 000 000	0%
RIM OIL	70 524 000	37 290 057	-47%
SOMELEC	126 155 065	161 077 336	28%

SNIM	148 467 381	183 679 704	28%
GIE	5 884 558	9 836 874	67%
NATIONAL PETROL	58 923 268	57 988 667	-2%
BSA GAZ	146 533	754 385	415%
RIM GAZ	8 710 274	10 056 464	15%
SAHEL BANKERING			
IPC	44 836 964	44 836 964	0%
GIP	6 000 000	6 000 000	0%
RIM HYDRO	20 187 397	24 283 499	20%
SUD HYDRO	8 389 160	12 339 804	47%
EL BENZINE		1 018 088	
SOMAP		9 052 325	
M2P OIL	577 394	4 466 816	674%
MCM		9 792 447	
TASIAST		11 958 346	
SMPHMP		3 000 000	
BSA LIQUIDE		3 000 000	
RIM ACO		3 000 000	
CREANCES CLIENTS	1 061 354 869	1 040 494 802	-2%

Comme dans nos précédents rapports, nous avons noté que la CHNY n'a pas mise en œuvre les dispositions de l'article 73 du décret 2005-024 prévoyant la facturation de pénalités de retard.

*Vous le délaiez en vous
Cher*

2. Etat

ITS

Suivi des recommandations

Dans nos précédents rapports nous avons fait remarquer que la CNHY pratiquait un remboursement d'ITS au profit de son personnel sans autorisation préalable de l'Administration fiscale et les primes et avantages versés au personnel n'étaient pas soumis à l'ITS.

Sur l'exercice sous revue, nous avons observé que la CNHY n'a pas reversé systématiquement l'ITS prélevé à la source sur la rémunération de ces employés. Elle déroge ainsi à la règle de reversement de l'ITS au 15M+1 et s'expose aux pénalités et sanctions prévues par les articles 478 et 479 du CGI.

Ces observations restent valables pour l'exercice 2016.

Retenue sur les honoraires

R

Dans notre précédent rapport, nous avons relevé que la CNHY n'appliquait pas une retenue à la source de 3% sur les honoraires.*

La loi de finance 2009 modifie l'article 40 du CGI et stipule : « l'Etat, les Etablissements publics, les Sociétés d'Economie mixte, et les sociétés privées soumises au régime du réel sont tenus de procéder à des retenues à la source au taux de 3% sur les commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires, occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations et de le verser au plus tard le quinze de chaque mois à la recette des impôts de leur siège ».

Cette observation reste valable sur l'exercice sous revue. †

3. Chiffres d'affaires

Redevances proportionnelles

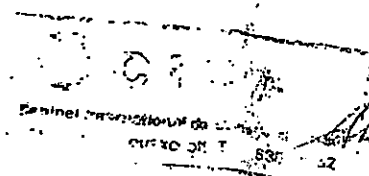
Suivi des recommandations

Dans nos précédents rapports, nous avons fait observer que la méthode de calcul de la redevance proportionnelle appliquée par la CNHY en lieu et place de celle prévue par l'article 73 du décret 2005-024, n'offrait pas toutes les garanties d'exhaustivité et d'exactitude. Les notifications trimestrielles des redevances transmises aux sociétés fait mention d'une réconciliation en fin d'exercice dès la réception des chiffres d'affaires annuelles de ces sociétés. Cette réconciliation, ajustement à la hausse ou à la baisse des redevances trimestrielles, n'apparaît pas dans les comptes annuels de la Commission.

Sur l'exercice sous revue, les informations partielles obtenues de l'Administration fiscale (chiffres d'affaires des marketeurs incomplets) n'ont pas permis la mise en œuvre de la méthode de calcul de la redevance proportionnelle telle prévue par le décret susvisé.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur le contenu de ce rapport et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Nouakchott, le 20 Juin 2017


CICA
KANE Abderrahmane
Commissaire aux comptes
Associé - gérant

SOMMAIRE

	Pages
SYNTHESE	1-5
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016	7-17
ACTIF	7
PASSIF	8
COMPTE DE CHARGES	9
COMPTE DE PRODUITS	10
TABLEAU DE FINANCEMENT	11-13
COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS SUR LES PRINCIPALES RUBRIQUES DES ETATS FINANCIERS	15-30

**ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2016**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	BRUTS	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NETS	TOTAUX PARTIELS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				<u>2 108 229</u>
Logiciel SAGE	4 716 522	2 608 293	2 108 229	
Total	4 716 522	2 608 293	2 108 229	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				<u>276 772 307</u>
Construction	198 586 979	26 424 828	172 162 151	
Matériel IIC	35 814 213	1 020 460	34 793 753	
Matériel de transport	114 238 609	73 046 484	41 192 125	
Matériel Informatique	71 913 425	71 305 662	607 763	
Matériel et Mobilier de Bureau	26 826 173	16 456 011	10 370 162	
Agencement, Aménagement, Installation	34 796 968	17 150 615	17 646 353	
Total	482 176 367	205 404 060	276 772 307	
IMMOBILISATIONS EN COURS				<u>163 743 421</u>
Constructions Siège	163 743 421		163 743 421	
Total	163 743 421		163 743 421	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				<u>0</u>
Dépôts et cautionnements			0	
Prêt aux Personnels	0		0	
Total	0		0	
VALEURS D'EXPLOITATION				<u>0</u>
Total	0		0	
VALEURS REALISABLES A COURT TERME ET DISPONIBLES				<u>935 923 512</u>
Clients et comptes rattachés	1 040 494 802	344 748 040	695 746 762	
Personnel	8 722 017	4 500 000	4 222 017	
Crediteurs	1 863 000		1 863 000	
Disponibilités	234 091 733		234 091 733	
Total	1 285 171 552	349 248 040	935 923 512	
Compte d'Attente de regularisation				<u>12 910 072</u>
Charges constatées d'avance	12 910 072		12 910 072	
Total	12 910 072		12 910 072	
TOTAL GENERAL				<u>1 391 457 541</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

PASSIF	NETS	TOTAUX PARTIELS
CAPITAL		
Capital Social	15 000 000	15 000 000
REPORT A NOUVEAU		
REPORT A NOUVEAU	1 088 965 495	1 088 965 495
RESULTAT NET EN ATTENTE D'AFFECTATION		
Résultat net de l'exercice :	43 057 862	43 057 862
Total situation nette	1 147 023 358	
IMMOBILISATIONS		
- Subvention Equipement	21 000 000	
- Subvention Equipement quote vire au CR	-21 000 000	
	0	
DETTES A COURT TERME		
Fournisseurs	614 742	
Personnel	6 230 175	
Etat, Impôt et taxe	216 343 929	
FNSS	11 093 204	
Charges à Payer	10 152 133	
Comptes Bancaires		
Total	244 434 183	1 391 457 541
TOTAL GENERAL		

20/06/2017

11:06

CHRY

Etablissement

Bilan au 31/12/2016

TABLEAU DE RESULTAT "DEBIT"

DEBIT	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET H. EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement non stockés	8 392 378,00		8 392 378,00
Charges externes liées à l'investissement	93 220 127,61		93 220 127,61
Charges externes liées à l'activité	80 271 935,00		80 271 935,00
Sous total consommations intermédiaires	181 884 440,61		181 884 440,61
Charges et pertes diverses	19 155 825,00		19 155 825,00
Frais du personnel	155 476 349,00		155 476 349,00
Impôts et taxes	3 683 547,00		3 683 547,00
Charges financières	-		-
Dotations aux amortissements	106 470 021,00		106 470 021,00
Solde créditeur : bénéfice	43 057 862,39		43 057 862,39
Totaux	709 728 045,00		709 728 045,00
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT			
Résultat d'exploitation : Solde débiteur			
Solde créditeur : Bénéfice avant impôt			
			43 057 862,39
			43 057 862,39
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE			
Impôt sur le résultat : IMF			
Perte avant impôt			
Solde créditeur : Résultat de l'exercice : Bénéfice net			
			43 057 862,39
			43 057 862,39

20/06/2017

11:06

CNEY

Nomschertz

Bilan au 31/12/2016

TABLEAU DE RESULTAT "CREDIT"

CREDIT	EXPLOITATIONS	HORS EXPLOITATION	TOTAL
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET H. EXPLOITATION			
Produits des redevances Proportionnelles	637 328 045,00		637 328 045,00
Produits des redevances fixes	66 000 000,00		66 000 000,00
Produits des licence			-
			-
			-
			-
Sous total production	703 328 045,00		703 328 045,00
Profits divers	5 300 000,00		5 300 000,00
Frais immobilisés			-
Reprise sur amortissement	1 100 000,00		1 100 000,00
			-
			-
Totaux	709 728 045,00		709 728 045,00
DETERMINATION DU RESULTAT NET AYANT IMPOT			
Résultat d'exploitation : Solde créditeur			43 057 862,39
Solde débiteur : Perte avant impôt			-
		Total	43 057 862,39
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE			
Bénéfice avant impôt			43 057 862,39
Solde débiteur : Résultat net de la Période : Perte			-
		Total	43 057 862,39

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

ELEMENTS	TOTALS
Résultat net comptable Dotation aux amortissements	43 057 862,39 106 470 021,00
Total (I)	149 527 883,39
A déduire Reprise sur amortissement	1 100 000,00
Total II	1 100 000,00
Capacité d'autofinancement (I-II)	148 427 883,39

TABLEAU DE FINANCEMENT I

EMPLOIS FIXES	MONTANT	Ressources de financements	MONTANTS
2 - Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		1 - Capacité d'autofinancement	148 427 883,39
Logiciel	0,00		
Batiment			
Matériel Iec	35 814 213,00		
Matériel de transport	42 267 918,00		
Matériel Informatique	330 000,00		
Matériel et Mobilier deBureau	3 208 080,00		
Matériel et Mobilier de logement			
Agencement,Aménagement, Installation	0,00		
Immobilisations en cours	163 743 421,00		
Prêt		remboursement Prêt net	1 140 962,00
Total Emplois	245 363 632,00	Total Ressources	149 568 845,39
Solde créditeur: Accroissement du fonds de roulements net	-95 794 786,61	Solde débiteur : Prélèvement du fonds de roulement net	
Total	149 568 845,39	Total	149 568 845,39

TABLEAU DE FINANCEMENT II

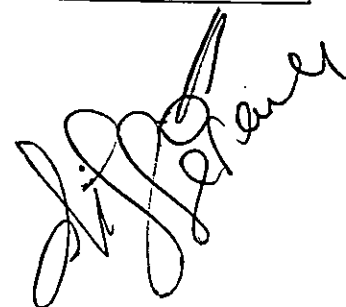
Evolution du Fonds de roulements	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Variations en (+) ou en (-) 3 = 2-1
ACTIF CIRCULANT			
Clients	1 379 682,00		-1 379 682,00
Clients	1 061 354 869,00	1 040 494 802,00	-20 860 067,00
Personnel et comptes rattachés	10 209 176,00	8 722 017,00	-1 487 159,00
Autres actifs courants	14 637 412,59	14 773 072,00	135 659,41
Etat, Impôts et taxes			0,00
Disponibilités	245 761 697,83	234 091 733,01	-11 669 964,82
Total FRB (I)	1 333 342 837,42	1 298 081 624,01	-35 261 213,41
DETTES A COURT TERMES			
Fournisseurs et comptes rattachés	600 000,00	614 742,00	14 742,00
Autres passifs circulants	179 840 610,26	233 667 308,26	53 826 698,00
Charges	3 460 000,00	10 152 133,20	6 692 133,20
Disponibilités Passif	0,00	0,00	0,00
Total Dettes à Court terme (II)	183 900 610,26	244 434 183,46	60 533 573,20
Fonds de roulement net FRN (I-II)	1 149 442 227,16	1 053 647 440,55	-95 794 786,61
Coefficient de liquidité	7,25	5,31	-0,58
Ratio du fonds de roulement	0,86	0,81	2,72

	31/12/2016	31/12/2015
1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'Ouguiya)</i>	276 774	223 636

1.1 Présentation de la rubrique

La rubrique a évolué comme suit en milliers d'Ouguiya :

VALEUR D'ORIGINE	Solde au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2016
Construction	204 380	30 021		234 401
Matériel de transport	71 971	42 268		114 239
Matériel de bureau et informatique	71 584	329		71 913
Matériel et Mobilier de logement	25 493	1 333		26 826
Mobilier de logement	16 090		16 090	0
Agencement, aménagements, installations	26 715	8 082		34 797
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	416 233	82 033	16 090	482 176
AMORTISSEMENTS	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2016
Construction	18 545	8 900		27 445
Matériel de transport	68 296	4 750		73 046
Matériel de bureau et informatique	62 430	8 876		71 306
Matériel et Mobilier de logement	15 178	1 278		16 456
Mobilier de logement	16 090		16 090	0
Agencement, aménagements, installations	12 057	5 094		17 151
TOTAL	192 596	28 898	16 090	205 404
Valeur nette comptable	223 637			276 774



1.2 Travaux effectués :

- Justification des principales acquisitions ou cessions de la période par rapprochement avec des pièces justificatives ;
- Contrôle du fichier des immobilisations ;
- Contrôle du calcul des dotations aux amortissements de l'exercice.

1.3 Commentaires et conclusions

Immobilisations corporelles

Nos travaux ont relevé que :

- les dotations aux amortissements de l'exercice ont été sous estimés de 7 736 309 UM;
- une dotation pour un équipement sorti a été constitué pour 1 100 000 UM;
- des frais de pèlerinage d'un montant de 4 500 000 UM ont été comptabilisés en immobilisation;
- des sous comptes immobilisations utilisés ne correspondent pas à la nomenclature notamment pour les équipements du laboratoire,

Les reclassements proposés ont été comptabilisés.

	31/12/2016	31/12/2015
2. PRETS AU PERSONNEL <i>(en milliers d'Ouguiya)</i>	0	2 473

2.1 Présentation de la rubrique

Les comptes de la rubrique se présentent comme suit en milliers d'Ouguiya

Libellé	Montant
PRETS ACCORDES AU PERSONNEL	0
TOTAL	0

2.2 Travaux effectués

- Rapprocher la balance générale avec la balance auxiliaire
- Vérifier sur pièces les avances accordées sur l'exercice
- Vérifier sur pièces les remboursements effectués sur l'exercice

2.3 Commentaires et conclusions

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalies.

	31/12/2016	31/12/2015
3. CREANCES CLIENTS <i>(en milliers d'Ouguiya)</i>	695 746	791 741

3.1 Présentation de la rubrique

Les comptes de la rubrique se présentent comme suit en milliers d'Ouguiya :

Libellé	Montant
NAFTEC	20 977
TOTAL MAURITANIE	75 907
STAR OIL	173 624
MEPP	9 000
SOMAGAZ	9 431
ORYX	678
PETRODIS	70 236
SMP ATLAS	84 210
TOTAL GAZ	3 000
RIM OIL	37 290
SOMELEC	161 077
SNIM	183 680
GIE AHP	9 837
NATIONAL PETROL	57 989
BSA GAZ	754
RIM GAZ	10 056
SAHEL BANKERING	0
IPC	44 837
GIP	6 000
RIM HYDRO	24 284
SUD HYDRO	12 340
EL BENZINE	1 018
SOMAP IMPORTATION	9 052
M2P OIL	4 467
MCM	9 792
TASIAST	11 958

SMPHPM	3 000
BSA LIQUIDES	3 000
RIM ACO	3 000
PROVISION DEPRECIATION	-344 748
TOTAL	695 746

3.2 Travaux effectués

- Rapprocher la balance générale avec la balance auxiliaire
- Circulariser les clients et exploiter les réponses
- Obtenir la balance âgée et vérifier le calcul de la provision pour dépréciation

3.3 Commentaires et conclusion

Nous avons adressé des demandes de confirmation de solde aux sept clients les plus importants de la Commission et nous n'avons pas obtenu de réponse.

Sur l'exercice sous revue le tableau de variation ci-après du poste « créance clients » fait apparaître une regression de 2% :

	2015	2016	Variation
NAFTEC	33 538 246	20 977 596	-37%
TOTAL	75 719 825	75 906 514	0%
STAR	246 014 657	173 624 029	-29%
MEPP	9 000 000	9 000 000	0%
SOMAGAZ	13 280 302	9 430 866	-29%
ORYX	678 170	678 170	0%
PETRODIS	81 447 323	70 236.111	-14%
SMP ATLAS	104 874 352	84 209 740	-20%
TOTAL GAZ	3 000 000	3 000 000	0%

RIM OIL	70 524 000	37 290 057	-47%
SOMELEC	126 155 065	161 077 336	28%
SNIM	143 467 381	183 679 704	28%
GIE	5 884 558	9 836 874	67%
NATIONAL PETROL	58 923 268	57 988 667	-2%
BSA GAZ	146 533	754 385	415%
RIM GAZ	8 710 274	10 056 464	15%
SAHEL BANKERING			
IPC	44 836 964	44 836 964	0%
GIP	6 000 000	6 000 000	0%
RIM HYDRO	20 187 397	24 283 499	20%
SUD HYDRO	8 389 160	12 339 804	47%
EL BENZINE		1 018 088	
SOMAP		9 052 325	
M2P OIL	577 394	4 466 816	674%
MCM		9 792 447	
TASJAST		11 958 346	
SMPHMP		3 000 000	
BSA LIQUIDE		3 000 000	
RIM-ACO		3 000 000	
CREANCES CLIENTS	1 061 354 869	1 040 494 802	-2%

Comme dans nos précédents rapports, nous avons noté que la CHNY n'a pas mise en œuvre les dispositions de l'article 73 du décret 2005-024 qui prévoit la facturation de pénalités de retard.

Sur l'exercice sous revue, nous avons noté ce qui suit :

- les redevances fixes de 5 clients n'ont pas été considérés pour un montant de 15 000 000 UM;
- La redevance proportionnelle de 3 clients d'un montant total de 35 595 868 UM n'a pas été enregistrée;
- un règlement du client STAR OIL d'un montant de 20 039 587 UM a été doublement saisi;
- la provision pour les redevances SNIM et SOMELEC pour un montant de 75 134 594 n'a pas prise en compte.

Les ajustements proposés ont été pris en compte dans les états définitifs.

	31/12/2016	31/12/2015
4. AVANCES AU PERSONNEL <i>(en milliers d'Ouguiya)</i>	4 222	5 709

4.1 Présentation de la rubrique

Les comptes de la rubrique se présentent comme suit en milliers d'Ouguiya :

Libellé	Montant
Avance et acomptes	8 722
Provision prêt ancien Président	4 500
TOTAL	4 222

4.2 Travaux effectués

- Rapprocher la balance générale avec la balance auxiliaire
- Vérifier sur pièces les avances accordées sur l'exercice
- Vérifier sur pièces les remboursements effectués sur l'exercice

4.3 Commentaires et conclusions

Nous avons observé qu'une avance d'un montant de 329 313 UM a été saisie doublement (une saisie pour chacune des 2 banques). L'ajustement proposé a été comptabilisé.

	31/12/2016	31/12/2015
5. TRÉSORERIE (en milliers d'Ouguiya)	234 091	245 761

5.1 Présentation de la rubrique

La rubrique se présente comme suit :

	31/12/2016
TRESOR	169 591
BCM	64 494
CAISSE	6
ACCREDITIF	-
Total.	234 091

5:2 Travaux effectués

- Contrôler les états de rapprochement bancaire ;
- Obtenir les PV de caisse et valider le solde ;
- Circulariser les banques et exploiter les réponses.

5.3 Commentaires et conclusions

Nous n'avons pas obtenu les états de rapprochements des comptes bancaires de la BCM et du Trésor. Nos travaux de reconstitution ont révélé ce qui suit :

Compte BCM

- Une double saisie pour un montant total de 9 513 958 UM ;
- un règlement d'un client pour un montant de 37 247 096 UM n'a pas été saisi;
- une imputation erronée (saisie à l'envers) d'un règlement d'un client pour un montant de 3 252 909 UM;
- un règlement du fournisseur pour l'abonnement à un magazine spécialisé pour un montant de 6 192 437 UM n'ont été pris en compte.

Compte Trésor

- Des frais de dossier pour un 1 400 000 UM et des frais DAO pour un montant de 1 000 000 UM sur le compte Trésor n'ont pas été enregistrés.

Les ajustements proposés ont été comptabilisés.

	31/12/2016	31/12/2015
6. CAPITAUX PROPRES (en milliers d'Ouguiya)	1 147 023	1 104 905

6.1 Présentation de la rubrique

Les comptes de la rubrique ont évolué comme suit en milliers d'Ouguiya :

Rubrique	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Fonds de dotation	15 000			15 000
Report à nouveau	1 022 223	67 681	939	1 088 965
Résultat net	67 681	43 058	67 681	43 058
Subvention équipement	21 000			21 000
Q/P Sub virée résultat	21 000			21 000
Total	1 104 904	110 739	68 620	1 147 023

6.2 Travaux effectués

- Reprendre les mouvements des capitaux propres :
- les rapprocher avec les PV des assemblées ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique.

6.3 Commentaires et conclusions

Subvention d'équipement

Dans nos précédents rapports, nous avons observé que le projet d'appui à la réforme des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie avait doté la commission d'un véhicule valorisée par la CNHY à 21 000 milliers d'Ouguiya constaté en contre partie du compte subvention. Aucune base de valorisation de ce matériel ne nous a été présentée pour justifier son inscription dans le bilan à hauteur de 21 000 milliers d'Ouguiya. Cette subvention est entièrement amortie.

	31/12/2016	31/12/2015
7. PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES (en milliers d'Ouguiya)	6 230	0

7.1 Présentation de la rubrique

Le poste Personnel et comptes rattachés s'analyse comme suit en milliers d'Ouguiya :

Libellé	Montant
Rémunérations dues	4 787
Provision pour congé	1 443
TOTAL	6 230

7.2 Travaux effectués

Nos travaux sur cette rubrique ont consisté principalement à :

- Vérification des états de paie
- Vérification de l'apurement sur la période subséquente des rémunérations dues au personnel
- Vérification du calcul de la provision pour congé

7.3 Commentaires et conclusions

Nous avons observé ce qui suit:

- la provision congé d'un montant estimé à 686 410 UM n'a été comptabilisé,
- les indemnités de congé ne sont pas soumis à la base de retenue CNAM part salarié. Nous avons estimé à 817 411 UM le montant qui aurait dû être précompté;
- les retenues des avances accordées au personnel n'ont pas été opérées sur l'exercice à hauteur de 2 238 763 UM.

L'ajustement concernant la provision pour congé a été opéré.

- ne procédait pas au paiement régulier des impôts retenus. Ainsi à titre d'exemple le montant des retenues ITS à payer s'élève à fin 2016 à 194 565 904 UM.

Ces observations restent valables pour l'exercice 2016.

Sur l'exercice sous revue, nous avons noté que les honoraires des experts enregistrés dans les charges du personnel pour un montant de 22 500 000 UM ne sont pas soumis à l'ITS

IRF

Nous avons observé que la CHHy prélève une retenue à la source au titre de la contribution foncière au taux de 6% au lieu des 8% prévus par la loi.

Cette observation reste valable pour l'exercice 2016.

Retenue sur les honoraires

Dans nos précédents rapports, nous avons fait observer que la CNHY n'appliquait pas le taux de retenue à la source prévue par la loi de finance 2009. La loi de finance 2009 modifie l'article 40 du CGI et stipule : « l'Etat, les Etablissements publics, les Sociétés d'Economie mixte, et les sociétés privées soumises au régime du réel sont tenus de procéder à des retenues à la source au taux de 3% sur les commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires, occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations et de le verser au plus tard le quinze de chaque mois à la recette des impôts de leur siège ».

Cette observation reste valable pour l'exercice sous revue.

IRCM

Les jetons de présence au session de la Commission ne font pas l'objet de retenue à la source de 10% conformément aux articles 80 et 81 du CGI. Nous estimons le montant qu'il aurait fallu retenir sur l'exercice à 236 000 UM.

	31/12/2016	31/12/2015
9. CHARGES A PAYER (en milliers d'Ouguiya)	10 152	3 460

9.1 Présentation de la rubrique

Le poste Charges à payer s'analyse comme suit en milliers d'Ouguiya:

Libellé	Montant
DAO	5 492
CHARGES A PAYER	4 660
TOTAL	10 152

9.2 Travaux effectués

Nos travaux sur cette rubrique ont consisté principalement à :

- Obtenir le justificatifs du compte
- Vérification des montants à payer
- Validation sur pièces des mouvements significatifs

9.3 Commentaires et conclusions

Nous avons proposé la comptabilisation des honoraires du CAC pour un montant de 1 450 000 UM. Cet ajustement a été pris en compte dans les états définitifs.

	31/12/2016	31/12/2015
10. Résultat net (en milliers d'Ouguiya)	43 057	67 681

10.1 Présentation du compte de résultat

libellé	2015		2016		Variation
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
ACHATS NON STOCKES	14 643 466		8 396 378		-43%
CHARGES EXT	68 950 939		93 220 128		35%
CH EXT LIS ACTIVITES	119 192 075		80 271 935		-32%
CH ET PERTES DIVERSES	11 879 390		19 155 825		61%
FRAIS PERSONNEL	324 363 006		355 476 349		10%
IMPÔTS ET TAXES	1 946 178		3 683 547		89%
DOTATION AMORT	102 970 650		106 470 021		3%
REDEV PROPORT.		648 326 925		637 328 045	-1.6%
REDEV FIXES		63 300 000		66 000 000	4%
Q/P SUBV VIRES RESULT					
SUBVENTION EXPLOIT					
REVENUS NON ORDINAIRES				5 300 000	
REPRISE AMORT & PROV				1 100 000	
TOTAL	643 945 704	711 626 925	666 674 183	709 728 045	
RESULTAT		67 681 221		43 057 862	-36%

10.2 Travaux effectués

- Revue analytique de la variation du chiffre d'affaires.
- Pointage avec les pièces justificatives appropriées des opérations significatives

10.3 Commentaires et conclusions

10.3.1 Charges

Documentation technique

Nos travaux ont relevé que les charges constatées d'avance de l'exercice 2016 relatives à la documentation technique n'ont pas été constatées sur l'exercice sous revue pour un montant de 12 910 072 UM.

Nous avons proposé de comptabiliser ce montant en charge de l'exercice. Cet ajustement a été comptabilisé.

Charges du personnel

Nos travaux ont mis en évidence que des retenue ITS d'un montant total de 13 080 857 UM a été constatées en charge du personnel.

Sur instruction de l'IGE la CNHY a considéré les honoraires payés aux experts dans les charges du personnel en lieu et place du compte Honoraires au motif que cette prestation de longue durée est assimilable à un contrat de travail.

A notre avis et sans impact sur le résultat, ces prestations d'un montant total de 22 500 000 UM, en l'absence d'un contrat de travail (lieu de subornation juridique) devraient être considérées comme des honoraires. Cette observation n'a pas été retenue dans les comptes définitifs.

Impôts et taxes

Nous avons proposé la comptabilisation de la taxe d'apprentissage pour un montant estimé de 161 538 UM. Cette recommandation a été retenue dans les comptes définitifs.

Dotations provision

Nous avons proposé de procéder à une dotation complémentaire d'une provision des clients SNIM et SOMELEC à hauteur de 75 134 594 UM pour faire face au risque de non-paiement des redevances proportionnelles.

Cet ajustement a été retenu dans les comptes définitifs.

10.3.2 Chiffres d'affaires

Redevances proportionnelles

Dans nos précédents rapports, nous avons fait observer que la méthode de calcul de la redevance proportionnelle appliquée par la CNHY en lieu et place de celle prévue par l'article 73 du décret 2005-024, n'offrait pas toutes les garanties d'exhaustivité et d'exactitude.

Sur l'exercice sous revue, les informations partielles obtenues de l'Administration fiscale (chiffres d'affaires des marketeurs incomplets) n'ont pas permis la mise en œuvre de la méthode de calcul de la redevance proportionnelle telle prévue par le décret susvisé.